

Préconisations pour un renforcement de la mobilité européenne des apprentis

Atelier Entreprises – Forum européen de la mobilité des apprentis,

Nantes le 6 février 2015

Présentation du sujet

L'apprentissage en France est plébiscité par les entreprises, constat partagé par les entreprises ligériennes qui ont accueilli 27 000 apprentis en 2014, dont 5 000 environ avec l'appui des CFA des CCI. La formation en apprentissage constitue un dispositif reconnu par les entreprises car il développe des compétences particulièrement adaptées à leurs attentes.

Afin de revaloriser l'apprentissage auprès des jeunes et de leurs familles, l'ouverture à l'Europe et à l'international des formations doit concerner l'ensemble des cycles de formation, et pas seulement l'enseignement supérieur. Le développement de la mobilité internationale des apprentis participe aussi de l'amélioration de la qualité des formations. En outre, dans une économie mondialisée, les entreprises doivent disposer de collaborateurs capables d'appréhender des échanges avec des partenaires, clients, sous-traitants ou fournisseurs d'autres cultures que la leur.

Toutefois, même si de nombreux dispositifs ont déjà été mis en œuvre pour initier et faciliter les projets de mobilités européennes en Pays de la Loire, la mobilité des apprentis est limitée par un certain nombre de freins, réglementaires, financiers ou par les représentations des acteurs. Les préconisations des acteurs des Pays de la Loire, dont la Région et la CCI, visent à identifier des pistes pour intensifier les programmes de mobilités internationales offerts aux apprentis.

Les messages clefs

1. Renforcer le financement de la mobilité par une meilleure mobilisation des financements européens et notamment par l'étude de nouvelles modalités de financements privés,
2. Valoriser l'implication et l'expérience des acteurs (jeunes, entreprises et CFA),
3. Simplifier les programmes européens Erasmus +, dans une logique d'équité entre étudiants et apprenti,
4. Développer l'accueil d'apprentis étrangers dans nos entreprises.
5. Rechercher une compatibilité des statuts de l'alternance à l'échelle européenne pour favoriser des statuts mixtes d'apprentis et les échanges entre apprentis et autres types d'alternants.

Contexte national et régional

En 2014, la région des Pays de la Loire compte environ 27 000 apprentis : **3 700 d'entre eux ont bénéficié d'actions de mobilité avec le soutien financier de la Région, dont 300 apprentis pour les CFA des CCI.**

36 des 51 CFA ligériens ont mis en œuvre 185 projets pédagogiques de mobilité à l'attention des apprentis (en Europe et à l'international) 3 700 apprentis ont bénéficié de ces séjours qui permettent la découverte du monde de l'entreprise dans le pays d'accueil (via une immersion en entreprise, la participation à des chantiers), l'échange sur des pratiques professionnelles, l'ouverture sur d'autres cultures et la pratique d'une langue étrangère. Ces mobilités, qui se font majoritairement à destination de pays européens, ont bénéficié d' 1.7 M € d'aides du conseil régional.

Le réseau CCI de France dispose d'un dispositif national, MOVIL'APP, en faveur du développement de la mobilité des apprentis : 1950 mobilités réalisées entre 2007-2013 et 1100 prévues pour 2012-2015 dont 150 bourses européennes du programme Erasmus + octroyées à des apprentis des CFA des CCI ligériennes.

Convaincues que la mobilité est un véritable atout pour les apprentis et les entreprises, les acteurs ligériens ont identifié des leviers pour élargir le nombre d'apprentis bénéficiaires de ces opportunités.

Enjeux identifiés et propositions

Renforcer le financement de la mobilité

L'existence de dispositifs de financement appropriés apportés par le Conseil Régional des Pays de la Loire et l'Union européenne a permis le développement d'actions de mobilité au bénéfice des apprentis. Dans un contexte de budgets publics contraints, ces **politiques de financement des actions de mobilité doivent être préservées et de nouvelles sources de financements étudiées.**

Des **financements privés, issus des entreprises ou des associations** permettraient d'avoir un effet levier complémentaire pour faciliter la prise en charge des séjours à l'étranger. Dans le cadre de leur démarche RSE, les entreprises volontaires pourraient alimenter un **fonds de dotation** dédié à la mobilité internationale des apprentis (ouvrant le droit à une exonération d'impôts à hauteur de 60%) qui élargiraient les financements disponibles. A ce jour, le fond de dotation France Apprentissage créé en 2009 ne donne pas de visibilité internationale.

Ces actions de mécénat pourraient intéresser toutes les entreprises prêtes à contribuer à financer la mobilité internationale des apprentis, pour les dépenses des jeunes et des CFA. De notre point de vue, l'investissement des entreprises dans le financement de ce type d'actions relève d'une stratégie « gagnant/gagnant » pour toutes les parties. Les pôles mécénat régionaux pourraient être des collecteurs des dons.

Renforcer l'accompagnement des porteurs de projets et favoriser les échanges de pratiques

La complexité du montage des projets de mobilité et d'accès à certains financements peuvent freiner la mise en œuvre de projets de mobilité européenne des CFA. Il convient donc de renforcer au sein des réseaux de formation l'information des porteurs de projets

concernant les programmes d'aides, de favoriser l'accompagnement au montage de projets, de renforcer les échanges de bonnes pratiques dans ce domaine.

Faire évoluer les représentations

Certaines représentations des acteurs freinent leur engagement dans la mobilité. Aux appréhensions des jeunes vis-à-vis du départ à l'étranger s'ajoutent parfois des réticences du côté des employeurs et des CFA.

Afin de dépasser ces réticences et renforcer l'attractivité de la mobilité, il faut travailler à mieux en faire connaître les bénéfices et/ou encourager les acteurs qui s'impliquent dans la préparation et la mise en œuvre des actions.

La mobilité européenne et internationale est une source d'ouverture, **d'innovation et de réponses aux besoins des entreprises**. Les études menées par CCI International montrent en effet que 26 % des entreprises exportatrices répondantes déclarent ne pas disposer des compétences linguistiques suffisantes pour développer valablement leurs stratégie d'internationalisation. Qu'il s'agisse d'export, de contrats de sous-traitance, la capacité des techniciens à communiquer avec les partenaires étrangers est un atout qui fait défaut dans de trop nombreuses entreprises. En s'impliquant dans la préparation ou le suivi des périodes de mobilité des apprentis, les maîtres d'apprentissage eux-mêmes peuvent observer et mieux comprendre les organisations, modes de production de leurs homologues étrangers et revenir avec des nouvelles idées à mettre en œuvre dans les entreprises.

De même, pour lever les réticences des jeunes, il faut valoriser les expériences des apprentis qui ont bénéficié de séjours à l'étranger, avec des **exemples concrets de parcours professionnels à l'étranger**.

Reconnaître et valoriser les acquis

Il convient également de proposer des systèmes de validation et de reconnaissance des acquis. Ainsi la validation des acquis des séjours à l'étranger des apprentis valoriserait ce véritable outil pédagogique auprès des apprentis comme des employeurs.

Reconnaître la mobilité par la généralisation des mobilités et du contrôle des acquis de l'apprentissage : c'est l'objet du **Système européen de crédits d'apprentissage pour l'enseignement et la formation professionnels (ECVET)**, expérimentation qu'il convient d'analyser et de développer.

L'ECVET est un cadre méthodologique commun qui facilite le transfert des crédits d'apprentissage d'un système de certification à l'autre. Son objectif est de promouvoir la mobilité transnationale et l'accès à l'apprentissage tout au long de la vie. Ce dispositif n'a pas vocation à remplacer les systèmes nationaux de certification, mais à optimiser leur comparabilité et leur compatibilité. L'ECVET s'applique à tous les acquis obtenus dans les diverses filières d'enseignement et d'apprentissage, puis transférés, reconnus et capitalisés en vue de l'obtention d'une certification. Cette initiative permet aux citoyens européens d'obtenir plus facilement la reconnaissance de leurs formations, de leurs compétences et de leurs savoirs dans un autre État membre.

La recherche d'une compatibilité des statuts de l'alternance pour favoriser des statuts mixtes d'apprentis qui travaillent dans un pays et apprennent dans un autre ou les échanges entre apprentis et autres types d'alternants, doivent également faire l'objet d'une réflexion dédiée.

Faciliter les partenariats, la préparation des séjours et l'implication des formateurs

La Région des Pays de la Loire a tissé des **partenariats dynamiques avec d'autres régions en Europe**. Ces partenariats constituent des leviers qui facilitent les rapprochements entre établissements de formation.

A la différence des étudiants, les apprentis candidats à la mobilité ne bénéficient pas, dans le cadre d'Erasmus +, d'aide pour une préparation linguistique. De plus, avec Erasmus mundus, les étudiants peuvent partir dans des pays tiers, mais les apprentis n'ont pas accès à Erasmus mundus (mais peuvent avoir accès à d'autres volets d'Erasmus +). Une simplification des différents dispositifs d'accompagnement des projets de mobilité dans le cadre d'Erasmus + permettrait d'assurer une meilleure égalité des chances dans la mise en œuvre de projets de mobilité européenne des jeunes en formation.

Côté CFA, les personnels / formateurs qui s'impliquent dans la mise en œuvre de projets de mobilité pourraient être valorisés et reconnus **en tant qu'ambassadeurs de la mobilité**. En outre ceux-ci devraient pouvoir **échanger et mutualiser des outils pédagogiques communs** avec leurs homologues parmi les établissements de formation engagés dans des projets communs de mobilité de leurs apprentis, afin notamment de renforcer les échanges ou appariements. Par exemple des « Small Private Online Course » pourraient être développés par les formateurs et partagés entre les apprentis des différents pays.

Du côté des entreprises, cette reconnaissance pourrait se traduire par l'intégration de la démarche dans les indicateurs du référentiel de responsabilité sociale des entreprises.

Document réalisé avec le concours du réseau

